

UN VOYAGE A L'ETRANGER : ÇA SE PREPARE

UNION EUROPEENNE

Si vous voyagez dans l'Union Economique Européenne (27 pays de l'Europe, Suisse, Islande, Liechtenstein, Norvège) procurez-vous la carte européenne d'Assurance maladie auprès de votre caisse de Sécurité sociale, au minimum 2 semaines avant votre départ. La Sécurité sociale ainsi que le rattachement prendront ainsi en charge la base de vos frais médicaux en voyage.

ATTENTION : Si vous travaillez dans le pays d'accueil, vous ne pourrez plus utiliser la carte européenne.



RESTE DU MONDE

Si vous voyagez dans un autre pays de monde, ou si vous travaillez dans le pays d'accueil, renseignez-vous auprès de votre CPAM, pour la Caisse des Français à l'Etranger. Si vous en bénéficiez-vous pouvez rester adhérent au Rattachement, et vous serez couvert sans augmentation de cotisation. La Caisse des Français à l'Etranger peut vous couvrir en Suisse et en Nouvelle Calédonie.

Vérifiez vos assurances **RAPATRIEMENT** et **RESPONSABILITE CIVILE**

POUR LES ITINRANTS DU TOUR DE FRANCE

Pour les jeunes en formation chez les Compagnons du Devoir, veuillez prendre contact avec le Service International qui vous guidera dans vos démarches

Dans le cas où vous ne bénéficiez ni de la carte européenne, ni de la caisse des français à l'étranger, il faudra suspendre vos garanties au rattachement le temps de votre départ à l'étranger. Vous pourrez reprendre contact avec nous lors de votre retour, pour remettre en vigueur votre contrat.



Pour les départs dans les DOM-TOM, vous restez couvert.



Renseignez-vous pour les vaccins :

www.pasteur.fr

www.ameli.fr

www.service-public.fr